



## Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: Beukenstraat 13 1630 Linkebeek Belgique

📄 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:  
16/09/2024

📅 Prochaine visite avant le:  
16/09/2025

👤 Agent-visiteur:  
Thomas Herfurth

### CONCLUSION : NON CONFORME

#### Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	Certoo Srl
Adresse	Sportlaan 7, 1700 Dilbeek, Belgique
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	Mascaux Patrick
Adresse	Beukenstraat 13 1630 Linkebeek Belgique
Installateur	
Nom	
TVA	

#### Identification de l'installation électrique

Adresse	Beukenstraat 13 1630 Linkebeek Belgique
Code EAN	
Numéro de compteur	24722120
GRD	Fluvius
Type de locaux	Maison

#### Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Luchthavenlaan 25A/6 1800 Vilvoorde

Tel: +32 2 226 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



## Base(s) Règlementaires



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	après 81
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

## Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Fluvius
Numéro de compteur	24722120
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	XVB 4X10
Tension de service	3 x 230 V
Protection générale	25 A 3P
Nombre de tableaux	2
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre ( $\Omega$ )	0
Description de l'installation	1x disj 3p 10A - 2,5 13x disj 2p 20A - 2,5 1x disj 2p 5A - 1,5 2x diff 40A 30mA type A 1x disj 2p 25A - 6 2x disj 2p 16A - 2,5



## Contrôles et essai

Testeur d'installation: TI-018/5816138

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	OK
Test BP du DDR	OK
$\Delta I_n$	OK
Contrôle de l'état	OK
Résistance de terre ( $\Omega$ )	0
Isolement ( $M\Omega$ )	0,25
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	OK

## Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----



## Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
<b>A. Isolement</b>		
	La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms.	L1: 6. 4. 5. 1.; L3: 6. 4. 5. 2.
<b>B. Prise de terre</b>		
	Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
<b>D. Différentiel</b>		
	Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés.	L1: 4.2.4.3.
<b>E. Schémas</b>		
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
<b>G. Conducteur de protection</b>		
	Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation.	L1: 5.3.5.2.

- La terre n'a pas pu être mesurée car le sectionneur n'est pas facilement accessible.
- Le TD 2 n'est pas relié à la terre.
- La terre n'a pas pu être mesurée car le sectionneur n'est pas facilement accessible.
- Le TD 2 n'est pas relié à la terre.

## Remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15



## Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

## Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



## Annexes

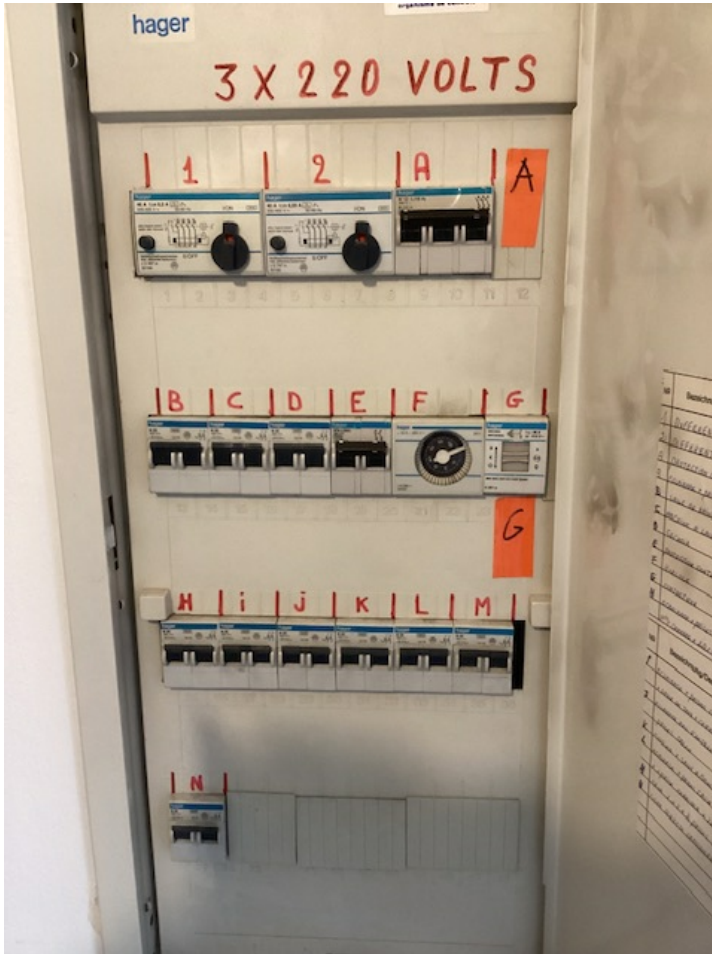


Tableau 1